

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sandra Forget

<https://www.cadre21.org/membres/ca193a79db33c55fd78c49c4>

Date d'obtention : 2021-03-24 12:58:28

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Avec bienveillance et en suivant les étapes de l'aide mémoire, recevoir les confidences sexto d'un tiers ou de la personne. Ouvrir le questionnaire et le compléter avec la personne (ne jamais regarder les images) pour connaître les circonstances et planifier la suite des interventions. Rencontrer les témoins individuellement en complétant la grille. Analyser si le geste est malveillant ou impulsif et décider si je rencontre l'instigateur en complétant la grille. Je peux confisquer le cellulaire si je pense que les images s'y trouvent toujours et ainsi éviter la propagation. Si le geste est impulsif, je ne complète pas la grille. Je communique avec les policiers pour la suite de l'intervention. Je leur remets mes démarches et l'objet confisqué, le cas échéant. DEUX QUESTIONS : est-ce que je dois contacter mon poste de police en passant par le 911? Dois-je faire un signalement DPJ dans tous les cas ou seulement lors d'un acte malveillant?

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Surtout les nuances. Que faire lorsqu'un parent vient me voir, une tierce personne et lors d'un manque de collaboration. Je retiens aussi l'intervention avec un jeune dont les gestes sont malveillants au niveau du sexto.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour moi, c'est avec l'instigateur et la confisquer l'appareil du jeune. C'est la réaction de non collaboration qui risque de rendre les choses plus difficiles.